

## La compagnie industrielle de Saint-François

### La famille Gaulin

1. Wilfrid Guay,<sup>1</sup> 4 décembre 1894.  
Déclaration de décès de François-Xavier Gaulin dans laquelle Jean-Baptiste et Alfred Gaulin déclarent que leur père, forgeron et mécanicien, est décédé le 2 novembre 1894 et que dans son testament du 13 septembre 1893 il leur lègue à parts égales 3 lopins de terre désignés par les numéros 70, 72, 73 dans le cadastre de la paroisse Saint-François ainsi que les bâtisses dessus construites.
2. Wilfrid Guay, 1 mars 1902.  
J. Baptiste et Alfred Gaulin, tous deux ingénieurs et manufacturiers louent pour 99 ans de Jean-Baptiste Boutin, cultivateur, un terrain faisant partie du numéro 71.
3. Wilfrid Guay, 10 mai 1902.  
Pierre Couture, cultivateur, vend aux frères Gaulin, tous deux manufacturiers de moulins à battre, une partie du lot 67.
4. Wilfrid Guay, 1 mai 1902.  
Gédéon Bonneau vend aux deux frères Gaulin une autre partie du lot 67 ainsi que la maison qui y est construite.
5. Wilfrid Guay, 9 avril 1903.  
Jean-Baptiste et Alfred Gaulin, manufacturiers et commerçants de moulins à battre forment une société sous le nom J.-B. & Alfred Gaulin.
6. Wilfrid Guay, 4 octobre 1903.  
La société commerciale J.-B. & A. Gaulin contracte une obligation de 500 \$ d'Achille Bernier, ancien cultivateur
7. Wilfrid Guay, 11 juillet 1905.  
La société commerciale J.-B. & A. Gaulin reconnaît qu'elle doit 9443,00 \$ à Amable Bélanger, industriel et capitaliste de la ville de Montmagny.
8. Mort de Jean-Baptiste Gaulin en 1908 (Voir Wilfrid Guay, 23 décembre 1902) : testament de Jean-Baptiste Gaulin, dans lequel ce dernier est malade et cède alors tous ses biens à son frère et associé Alfred Gaulin.
9. Joseph-Cléophas Hébert<sup>2</sup> 13 juin 1908, enr. : 20839RA.  
Virginie Paré, veuve de Jean-Baptiste Gaulin, cède tous ses droits sur l'entreprise à Alfred Gaulin.
10. Gazette officielle du Québec-2 avril 1910 - Des lettres patentes du 14 mars 1910 constituent en corporation Alfred Gaulin, industriel, Edmond Ruel, boucher, Damase Bélanger, rentier, Edmond Bélanger, boulanger, Pierre Bolduc et Pierre Couture, cultivateurs, Edmond Hunt, comptable.
11. Dans les journaux : Le Peuple, 20 mai 1910, Alfred Gaulin achète l'automobile de Amable Bélanger et annonce qu'il a l'agence pour vendre des autos. Dans l'édition du 31 mars 1911 du même journal,

---

<sup>1</sup> Notaire Wilfrid Guay 1866-1910.

<sup>2</sup> Notaire Joseph Cléophas Hébert 1905-1940

bénédiction de 2 statues pour sa manufacture, le 30 juin 1911 il fait de la publicité à l'aide d'un tirage pour une automobile. Le 2 août 1912 le peuple annonce qu'Alfred Gaulin se fait construire une magnifique maison.

12. La Gazette officielle du Québec, 13 février 1915 annonce qu'Alfred Gaulin a fait cession de ses biens le 5 février 1915.
13. La gazette officielle du Québec, 13 mars 1915 : En vertu d'un ordre de la cour supérieure de la province de Québec, en date du 4 mars 1915, «... j'ai été nommé curateur aux biens de cette succession ». Joseph Philéas Eugène Gagnon, curateur.
14. Le 29 juin 1915 : Vente à l'encan par Joseph Philéas Eugène Gagnon, liquidateur, agissant en sa qualité de curateur aux biens et effets d'Alfred Gaulin, à son bureau à Québec de la compagnie A. Bélanger de Montmagny, représentée par David Ovide L'Espérance, agent de change de Québec, de tous les biens d'Alfred Gaulin. (Voir le contrat officiel de vente rédigé par Joseph Cléophas Hébert, le 13 janvier 1916)
15. Le peuple, 20 août 1915 fait l'annonce que la compagnie A. Bélanger fait reprendre les activités à la compagnie J.-B. & A. Gaulin sous la direction d'Alfred Gaulin.
16. Joseph Cléophas Hébert, 13 janvier 1916  
Dans une résolution du 17 août 1915, le conseil d'administration de la compagnie A. Bélanger réclame un contrat en bonne et due forme. Voilà le pourquoi de ce contrat rédigé par le notaire Joseph Cléophas Hébert le 13 janvier 1916.  
Dans ce contrat le notaire mentionne que le créancier requérant était Édouard Blais et spécifie tous les biens vendus, leur évaluation et le prix de vente pour chacun de ces biens. Au total la valeur des biens vendus était de 38,938 et le prix de vente fut de 5119.00.
17. La Gazette officielle du Québec, 2 octobre 1918, formation d'une corporation par Joseph Prévost, manufacturier, Philippe Béchar, gérant de la compagnie Amable Bélanger, Alfred Doyer, Réal Lavergne, avocat, Proculus Martineau, boulanger.
18. Arthur Martineau<sup>3</sup>, 22 septembre 1919-enr. : 31318. La compagnie A. Bélanger par Philippe Béchar vend la compagnie industrielle de Saint-François à Joseph Prévost, manufacturier de Montmagny et à Proculus Martineau, boulanger de Saint-François au prix de 14,000. \$ dont 7,000 \$ au comptant.
19. Arthur Martineau, 14 octobre 1920-enr. : 32508RA- Joseph Prévost, manufacturier, Proculus Martineau, industriel de Saint-François et la Compagnie industrielle de Saint-François, représentée par son vice-président, Philippe Béchar, autorisé par résolution du 1<sup>er</sup> mai 1920, vendent à la compagnie A. Bélanger tous les avoirs de la compagnie industrielle pour le prix de 20,300 \$ dont 14,000 \$ payé au comptant.
20. Progrès du Saguenay, 11 mai 1922, p. 7. **Avis aux cultivateurs** : Tous les cultivateurs qui sont propriétaires des moulins à battre \*Invincible\* vendus autrefois par J.-B. & A. Gaulin de Saint-François de Montmagny auront l'avantage de rencontrer le gérant de la Compagnie qui a acheté cette manufacture. Il visitera les paroisses du Lac-St-Jean dans quelque temps et il sera une journée au moins dans chaque paroisse et vous pourrez le rencontrer ce jour-là. Tous ceux qui auront besoin de morceaux de réparations (pièces de rechange) tels que dents de batteurs, poulies etc. pourront lui réserver leurs commandes et nous vous promettons entière satisfaction. La Cie industrielle de St-François Limitée, St-François, comté de Montmagny, 11-18 mai 1922.

---

<sup>3</sup> Notaire Arthur Martineau 1903-1939

21. Vente par le shérif le 20 mai 1924-enr. : 36056RA- À la poursuite de Réal Lavergne, avocat de St-Paul de Montmagny, le 9 avril 1924, contre la Compagnie industrielle de Saint-François, je, Joseph Couillard Lislois, shérif du district de Montmagny, j'ai saisi les propriétés ci-dessous désignées, j'ai fait annoncer dans la Gazette officielle du Québec et crier à la porte de l'église de Saint-François que la vente aurait lieu le 20 mai 1924 à la porte de l'église. Ainsi en ce jour j'ai vendu le tout au plus haut enchérisseur, à savoir Réal Lavergne, pour le prix de 1050.00 \$. En foi de quoi, en tant que shérif j'ai apposé aux présentes mon seing et sceau en la ville de Montmagny le 10 juillet 1924.
22. Hector N. Cardin,<sup>4</sup> 18 août 1924- enr. : 36143RA- Dans ce premier contrat Réal Lavergne, avocat de Tourville, vend à Joseph Prévost, manufacturier de Giffard, le lot 71 ainsi que la maison à Saint-François et le lot 93 à Montmagny.
23. Antonio Benoît<sup>5</sup>, 11 avril 1925-enr.: 36609RA- Dans ce 2<sup>e</sup> contrat Réal Lavergne vend à Joseph Prévost tous les terrains sur lesquels sont situés les usines Gaulin à Saint-François pour le prix de 5,500 \$. Ce contrat est un complément du précédent dans lequel aurait dû être inclus tout ce qui appartenait encore à cette compagnie.
24. Arthur Martineau, 19 août 1925-Enrg : 36865RA- Joseph Prévost, manufacturier, vend à Solfrid Morin, boucher, une partie des terrains de la compagnie Gaulin, partie des lots 69, 70, 72,73 ainsi que 2 bâtisses (une grange et un hangar) à l'exception des autres bâtisses sises sur les terrains vendus et toutes les machineries qu'ils abritent.
25. Arthur Martineau, 20 septembre 1928- Enrg . : 52293RA- Solfrid Morin vend à Gaulin et frère (Société fondée en 1922 par Athanase et Armand Gaulin, fils d'Alfred) une partie des lots 71,72,73, à l'exception des bâtisses et machineries qui appartiennent à Joseph Prévost.
26. Arthur Martineau, 9 février 1929- enr. : ?? Gaulin et frère acquiert des syndics Larue, Trudel & Picher tous les droits que Joseph Prévost pouvait avoir sur les 2 bâtisses situées sur une partie des lots 71-72,73.
27. Georges Hébert, 27 octobre 1945-enr. : 51732RA- Athanase Gaulin, mouleur et Armand Gaulin, menuisier, mettent fin légalement à leur association dans Gaulin et Frères établie en 1922 et Athanase Gaulin devient propriétaire des terrains, des bâtisses et de l'outillage appartenant à cette société en payant 1 500,00 \$ à son frère Armand Gaulin.
28. Georges Hébert, 7 octobre 1968-enr. : 83714-Déclaration du décès d'Athanase Gaulin le 15 janvier 1968 et transmission de ses biens à son épouse Marguerite Lamonde.
29. Georges Hébert, 2 février 1970-enr. : 86354- Marguerite Lamonde vend à son fils Jean-Yves Gaulin, industriel, le terrain (lot 71,72,73) et les bâtisses.
30. Maurice Cloutier, 6 avril 1986-enr. : 125659- Jean-Yves Gaulin, journalier vend à Jocelyn Cloutier, puisatier, ce même terrain et les anciennes bâtisses de la compagnie Gaulin. Aujourd'hui bien peu de vestiges de cette manufacture ont été conservés.

---

<sup>4</sup> Notaire Hector N. Cardin

<sup>5</sup> Notaire Antonio Benoît 1921-1958